

Le crédit lombard

Financez vos projets tout en conservant votre épargne*

Vous détenez une épargne constituée pour des projets à long terme et vous avez besoin :

- d'un financement ponctuel mais vous ne souhaitez pas pour autant interrompre vos stratégies de placement ;
- de liquidités supplémentaires pour optimiser votre structure financière ou profiter d'une opportunité de placement.

UBS vous propose une solution simple : la mise en place d'un crédit lombard.

Qu'est-ce qu'un crédit lombard ?

Le crédit lombard est un crédit destiné à couvrir vos besoins de liquidités. Il est consenti en échange du nantissement de vos avoirs en compte.

Le crédit lombard est un prêt :

- à taux fixe ou variable ;
- d'un montant minimal de 22 000 euros ;
- d'une durée maximale de 10 ans ;
- adossé à vos investissements donnés en nantissement.

Le montant alloué dépend de la valeur de vos actifs éligibles à un crédit. Les actifs considérés par UBS comme des garanties recevables sont notamment :

- les OPCVM ;
- les actions ;
- les obligations ;
- les produits structurés ;

et ce quel que soit le mode de détention de vos actifs (contrat d'assurance vie ou de capitalisation, compte-titres, PEA).

A titre indicatif, un portefeuille d'actions diversifié pourrait permettre d'obtenir un prêt représentant jusqu'à 70% de sa valeur de marché courante.

Quels peuvent être vos avantages à réaliser cette opération ?

- Vos actifs restent investis et vous gardez tous les avantages qui leur sont attachés, notamment en termes de rendement et de fiscalité.
- Vous bénéficiez d'un taux de crédit compétitif.
- Nous mettons les fonds à votre disposition dans les plus brefs délais.

Le crédit lombard peut être utilisé dans le cadre :

– d'un crédit en compte courant

- Il s'agit d'une réserve de liquidité que vous pouvez utiliser à tout moment en tout ou partie à hauteur du montant de crédit mis en place.
- Les intérêts ne sont comptabilisés que sur le montant utilisé.

– d'une avance à terme fixe

- Votre crédit a une durée fixe et son montant est totalement crédité sur votre compte.
- Les intérêts portent sur la totalité du montant prêté et restent constants pendant toute la durée (sauf dans le cadre de crédit à taux révisable).

UBS vous offre également la possibilité de mettre en place des garanties bancaires grâce au nantissement de vos avoirs en compte.

Pour une solution sur mesure et une étude des conditions régissant les crédits, votre conseiller personnel UBS est à votre disposition.

Document non contractuel. Cette présentation ne constitue pas une offre de produit ou de service. Les crédits lombard sont consentis sous réserve de l'existence et du maintien d'une valeur de nantissement suffisante en compte. Si la valeur d'avance exigée n'est pas maintenue, UBS est en droit d'exiger de votre part une garantie supplémentaire ou le remboursement total ou partiel de votre prêt. A défaut de fourniture rapide de garantie supplémentaire ou de remboursement, ou dans l'éventualité de toute autre circonstance (p. ex. fort recul du marché), UBS se réserve le droit de liquider totalement ou partiellement le gage couvrant la ligne de crédit. Toute demande de crédit reste soumise à l'approbation d'un comité de crédit.

* Sous réserve de l'acceptation de votre dossier par UBS (France) S.A. L'acceptation du dossier et la mise en place du crédit lombard donnera lieu préalablement à la signature d'un document contractuel.